



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

1^{er} avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 1^{er} avril à 11h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis suite à la convocation en date du 22 mars 2023, transmise le 23 mars 2023, sous la présidence de Monsieur BONIFACIO Jérôme, Maire.

Etaient présents : Monsieur RUFFIER Philippe 1^{er} Maire-Adjoint, Monsieur JOYEUSE David 2^{ème} Maire-Adjoint, Madame DALBARD Geneviève Conseillère Municipale, Madame BOUARD Maryline Conseillère Municipale, Madame SYLVESTRE Corinne Conseillère Municipale, Monsieur GADOT Olivier Conseiller Municipal, Monsieur VERSCHAEVE Jean-Pierre Conseiller Municipal.

Absent(e)s représenté(e)s : JOUÉ Sophie représentée par BONIFACIO Jérôme

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : Gadot Olivier

A la demande du Maire, les délibérations concernant le budget 2022 et le budget 2023 sont reportées au prochain conseil, soit le 13 avril 2023 à 18h30.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Approbation du dernier conseil municipal :

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°15-2023 : Vote des taux d'imposition 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de voter les taux d'imposition des taxes locales.

Le Maire propose de ne pas augmenter les impôts et de reconduire au même taux les taxes locales pour l'année 2023.

Les taux pour 2023 sont les suivants :

- Taxe Foncière Bâti 31.89%
- Taxe Foncière non Bâti 46,22%
- Taxe d'habitation sur les résidence secondaires (THRS) 15,00%

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} avril 2023

Délibération n°16-2023 : Subventions aux associations 2023

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du budget primitif 2023, il convient de voter les subventions attribuées aux associations et organismes divers d'un montant total de **2356€ au compte 65748**

Comité des Fêtes	550.00 euros
Croix Rouge	100.00 euros
Donneurs de Sang Bénévoles	50.00 euros
USSIF (ex Fondation Hospitalière Sainte-Marie)	763.00 euros
Les Restaurants du Cœur	150.00 euros
Service d'Aide à Domicile Bassée Montois	120.00 euros
Maison Familiale Rurale du Sénonais	68.00 euros
Collège Paul Eluard	255.00 euros
Les Petits Meuniers de Salins	300.00 euros

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération n°17-2023 : Indemnité pour frais de représentation au Maire

Le Maire expose :

L'indemnité couvre les dépenses supportées par le Maire à l'occasion de l'exercice de ses fonctions pour se rendre à des réunions organisées hors du territoire communal, dans les instances ou organismes où il représente la ville de Laval-en-Brie.

Considérant que les frais de représentation doivent faire l'objet d'un vote du Conseil Municipal ouvrant les crédits nécessaires,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 2 voix contre,

Attribue des frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une indemnité annuelle,
Fixe le montant de cette indemnité annuelle versée à Monsieur le Maire à **1000€**.

Délibération n°18-2023 : Demande de subventions au Fonds d'Équipement Rural du Département de Seine et Marne (F.E.R) pour un columbarium.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (F.E.R) a pour objet d'effectuer les travaux suivants :



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

- Création d'un columbarium

A titre indicatif, le taux de subvention F.E.R peut atteindre 40%, étant précisé que le plafond de la dépense subventionnable est de 100 000 euros HT, pour les communes de moins de 2 000 habitants. L'attribution de subvention F.E.R est limitée à un dossier par an et par Collectivité.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût de l'opération : 12 416.67€ HT soit 14 900€ TTC
- Subvention F.E.R : 4 966.67€ (calculé sur le HT)
- Participation communale : 7450€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et approuvé à l'unanimité.

Délibération n°19-2023 : Demande de subvention : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le remplacement de la chaudière et des radiateurs au sein de la mairie.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux (D.E.T.R) a pour objet d'effectuer les travaux suivants :

- Remplacement de la chaudière et des radiateurs de la mairie

A titre indicatif, le taux de subvention D.E.T.R peut atteindre 80%. L'attribution de subvention D.E.T.R est limitée à un dossier par an et par Collectivité.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Coût de l'opération : 18 117,90€ HT soit 21 741,48€ TTC
- Subvention D.E.T.R : 14 494,32€ HT soit 17 393,19€ TTC
- Participation communale : 3623.58€ HT soit 4 348,29€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuvé à l'unanimité.

Délibération n°20-2023 : Remaniement des commissions municipales 2020-2026 suite à la démission de M. Degardin et au décès de M. Chon.

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de M. DEGARDIN Éric et au décès de M. CHON Patrick il convient de modifier les membres des dits commission tel que le prévoit l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composés exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

1^{er} avril 2023

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

Monsieur le Maire propose la formation et l'installation de **quatre** commissions sous les intitulés suivants :

Commissions	Président et Vice-président	Membres
FINANCES	<ul style="list-style-type: none"> ● M. Jérôme BONIFACIO ● M. David JOYEUSE 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mme. Corinne SYLVESTRE ● M. Philippe RUFFIER ● Mme Sophie JOUÉ ● M. Olivier GADOT
URBANISME ENVIRONNEMENT TRAVAUX RÉSEAUX	<ul style="list-style-type: none"> ● M. Jérôme BONIFACIO ● M. Philippe RUFFIER 	<ul style="list-style-type: none"> ● M. David JOYEUSE ● M. Olivier GADOT ● M. Jean-Pierre VERSCHAEVE
COMMUNICATION FETES ET CÉRÉMONIES	<ul style="list-style-type: none"> ● M. Jérôme BONIFACIO ● M. Philippe RUFFIER 	<ul style="list-style-type: none"> ● Mme Corinne SYLVESTRE ● Mme Maryline BOUARD ● Mme Sophie JOUÉ ● M. Olivier GADOT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Clôture du conseil 12h00 .

Signatures :

M. Le Maire

Secrétaire de séance